

Nouvelle gouvernementalité et fin du politique

Charles Thibout

▶ To cite this version:

Charles Thibout. Nouvelle gouvernementalité et fin du politique: Libéralisme, contrôle social et privatisation du pouvoir. Boris Barraud; Boris Barraud. L'intelligence artificielle. Dans toutes ses dimensions, L'Harmattan, pp.109-125, 2020, Europe & Asie, 978-2-343-19274-1. hal-03066532

HAL Id: hal-03066532

https://hal.science/hal-03066532

Submitted on 15 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nouvelle gouvernementalité et fin du politique : libéralisme, contrôle social et privatisation du pouvoir

Charles Thibout est chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) et doctorant à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Centre européen de sociologie et de science politique - CESSP). Il est l'auteur de plusieurs articles et chapitres d'ouvrages académiques consacrés au rôle des technologies émergentes et des entreprises du numérique dans les relations internationales. Par ailleurs, il collabore régulièrement avec France Culture, en tant que rédacteur en chef de la matinale.

En première approximation, l'intelligence artificielle s'assimile à un répertoire de techniques visant à permettre à des machines d'accomplir des tâches traditionnellement dévolues à des animaux ou à des êtres humains. Rien n'indique donc que l'intelligence artificielle inclue *a priori* quelque dimension politique que ce soit. Néanmoins, force est de constater qu'elle produit des effets politiques : presque tous les États économiquement avancés ont élaboré des stratégies de développement de l'intelligence artificielle, suivant des considérations intérieures ou internationales, économiques, sécuritaires ou géopolitiques. À telle enseigne qu'un pays comme la Chine a placé l'intelligence artificielle au centre de sa stratégie de puissance et au cœur de son régime de contrôle sociopolitique, le même ensemble technologique devant *in fine* briser tout à la fois l'hégémonie américaine et les tentatives de rébellion à l'intérieur de ses frontières. Ces techniques occupent aujourd'hui des positions privilégiées dans des secteurs clés, du commerce à la justice, jusqu'à la santé et à la défense – en témoigne le contrat passé entre le département américain de la Défense et Google pour que l'entreprise fournisse certaines de ses technologies (en l'occurrence de « vision par ordinateur ») à l'armée et aux services de renseignement.

Il serait cependant réducteur d'examiner la dimension politique de l'intelligence artificielle à l'aune unique de ses effets. Ses conditions de production, théoriques et pratiques, sont déterminées par un ensemble idéologique et utopique qu'en première instance nous pouvons rattacher au libéralisme et à ses différents courants de pensée (social-libéralisme, néolibéralisme et libertarianisme). Il est remarquable que l'un des auteurs les plus influents parmi les cadres dirigeants de la Silicon Valley soit Ayn Rand, théoricienne de l'objectivisme, un mouvement contigu au libertarianisme selon lequel les prérogatives de l'État doivent strictement se limiter au maintien de l'ordre et à la défense du territoire, toute autre activité étant soumise à la compétition des égoismes que seules les libertés individuelles (au premier rang desquelles le droit de propriété) peuvent légitimement circonscrire. L'inscription de l'intelligence artificielle dans le champ du libéralisme oblige, ce faisant, à interroger les effets de sa conception et de sa mise en œuvre sur les rapports entre l'État et la société. Si l'intelligence artificielle s'institue, de fait, en instrument de gouvernementalité (Michel Foucault), elle induit un changement de nature du politique.

C'est selon trois niveaux de lecture que nous examinerons donc les rapports de l'intelligence artificielle et du politique : idéologique d'abord, en ce que l'IA constitue, dans le sillage de la cybernétique, une tentative de surmonter les trois grandes blessures narcissiques infligées au libéralisme par les pensées marxienne, nietzschéenne et freudienne; gouvernemental ensuite, étant entendu qu'un certain nombre d'acteurs étatiques lui accordent une fonction sociorégulatrice de premier ordre; régalien enfin, en ceci qu'elle attribue aux firmes numériques un rôle structurant dans l'action publique et impose, finalement, une réflexion sur leurs desseins politiques.

I. La technique au secours du libéralisme

L'intelligence artificielle, fondée sur les principes techniques et philosophiques de la cybernétique, s'inscrit dans une entreprise de plus grande envergure qu'un simple élargissement du champ des possibilités humaines. Elle constitue avant tout une tentative de restauration de l'édifice conceptuel du libéralisme, mis à mal au tournant des XIX^e et XX^e siècles par trois puissants réquisitoires formulés par Marx, Freud et Nietzsche, dont la cible principale fut le postulat de l'autonomie individuelle et son corollaire, le libre-arbitre. Sans viser l'exhaustivité, il nous faut restituer les arguments fondamentaux opposés par la cybernétique au marxisme, au nietzschéisme et à la psychanalyse.

A. La communication contre l'aliénation

« Ce n'est pas la conscience qui détermine la vie, mais la vie qui détermine la conscience. » Cette phrase de Marx et Engels, extraite de L'idéologie allemande, initie la critique en profondeur du principe d'autonomie et de volonté libre, fondamental dans la pensée libérale. Celle-ci infère le droit de propriété de l'autonomie individuelle, qui implique eo ipso la propriété de soi, de sa conscience, de son corps et de ce que le corps produit ou transforme, notamment par le travail¹. À cela Marx répond que le droit de propriété, qui fonde la propriété des moyens de production, débouche sur un procès de production de survaleur, c'est-à-dire l'excédent de valeur produit par le salarié pendant son temps de travail global, une fois qu'il a reproduit la valeur de sa force de travail (son salaire). Or l'existence même de la survaleur signifie l'aliénation de l'individu qui, en régime capitaliste, ne possède ni son outil de travail, ni le fruit de son travail, sa production: l'égalité des droits, et notamment du droit de propriété, est annihilée par le droit de propriété lui-même, en tant que le droit de propriété du capitaliste déborde celui du salarié, si bien que le travail salarié, sa production appartiennent à un autre, et que le salarié lui-même est propriété d'un autre. Par extension, c'est le principe et la jouissance de l'autonomie individuelle qui sont refusés à une partie de l'humanité. Marx en déduit que « la société bourgeoise moderne [...] n'a pas surmonté les vieux antagonismes de classes. Elle a mis en place des classes nouvelles, de nouvelles conditions d'oppression, de nouvelles formes de luttes »², le tout fondé sur une philosophie générale qui condamne a priori un tel état de fait.

Le mouvement cybernétique, qui a posé les fondements théoriques de l'intelligence artificielle au cours des années 1940 et 1950, entend surmonter la critique marxienne de la société libérale, conçue comme entité (re)productrice d'antagonismes, en déplaçant le problème du champ de la production vers celui de la communication, considérée comme l'agent intégrateur par excellence des sociétés humaines à la fois par les cybernéticiens et certains philosophes libéraux ultérieurs, comme Jürgen Habermas. L'un des pères fondateurs de la cybernétique, le mathématicien américain Norbert Wiener, écrit ainsi en 1950 : « Je ne veux pas dire que le sociologue ignore l'existence et la nature complexe des communications dans la société, mais jusqu'à une date récente, il a eu tendance à oublier à quel point elles sont le ciment qui donne sa cohésion à l'édifice social. » Ce faisant, les maux dont souffre la société, les convulsions sociales et les tensions politiques qui la traversent sont réduits en dernière instance à une défaillance technique, au manque ou à la mauvaise qualité de la

¹ John Locke, Traité du gouvernement civil, chapitre V « De la propriété des choses », 44.

² Karl Marx et Friedrich Engels, *Le manifeste communiste, Œuvres, t. 1*, « Bourgeois et prolétaires », Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1965, p. 162.

³ Nobert Wiener, The Human Use of Human Beings. Cybernetics and Society [1950], Londres, Free Association Books, 1989, p. 27.

communication entre les élites dirigeantes et leurs administrés, les propriétaires de capitaux et leurs salariés, et entre les citoyens eux-mêmes. Autre fondateur de la cybernétique, le physicien et philosophe Heinz von Foerster assimile ainsi les problèmes sociaux à des « dysfonctions » et indique qu'« au niveau individuel, ceci est péniblement ressenti en termes d'apathie, de méfiance, de violence, de discontinuité, d'impuissance, d'aliénation, etc. [...] Il n'est pas difficile de voir que la cause essentielle de ces dysfonctionnements est l'absence pour l'individu de données adéquates lui permettant d'interagir avec la société¹ ». Par conséquent, le processus d'aliénation ne réside non plus dans la production capitaliste, mais dans les carences communicationnelles de la société qui interdisent l'autorégulation optimale de ses différentes composantes (homéostasie). De nécessaire, selon la lecture marxienne, la lutte des classes revue par la cybernétique devient donc contingente, autrement dit, dépassable.

B. Contre Nietzsche et Freud : le triomphe de la raison et de la liberté

Les cybernéticiens et, à leur suite, les théoriciens promoteurs de l'intelligence artificielle s'appliquent aussi à réhabiliter la conscience individuelle, rationnelle et libre, attaquée par Nietzsche et Freud. Sans entrer dans le détail, Nietzsche critique la définition transcendantale de la logique et réduit le « Moi rationnel » à un mythe : la raison, qui fonde la responsabilité individuelle, est une construction ; elle participe de croyances qui ressortissent, en dernier ressort, à l'expérience, à des impressions, c'est-à-dire au corps. Le choix rationnel, la capacité de parvenir à une connaissance exacte et approfondie du monde (la science), constituent *in fine* des illusions : « [...] nous nous figurons par conséquent qu'*intelligere* est quelque chose de conciliant, de juste, de bien, quelque chose d'essentiellement opposé aux instincts ; tandis que ce n'est en réalité qu'un *certain rapport des instincts entre eux*². » Pour sa part, Freud attaque le principe de responsabilité individuelle par la voie du libre arbitre, auquel il substitue un déterminisme psychique connu sous le concept d'inconscient. La responsabilité individuelle, chère au libéralisme, est rendue inane, puisqu'elle n'est plus sise qu'à un mythe : la volonté libre.

La cybernétique et l'intelligence artificielle entendent donc réhabiliter le Moi rationnel et libre déconstruit par Nietzsche et Freud. L'altération de la raison pure sous le coup des passions et la modulation de la vie psychique par des processus insaisissables et inaccessibles à la conscience trouvent leur résolution dans une conception renouvelée du comportement humain. En effet, la cybernétique s'applique à édifier une science générale du fonctionnement de l'esprit humain et à reproduire ce dernier dans une machine. Ce projet suppose que l'esprit humain ou animal est, en dernière analyse, réductible à l'activité mécanique d'une machine. Surtout, affranchi des passions et de l'inconscient, cet esprit (dés)incarné dans un dispositif mécanique peut désormais accéder sans entrave à la Raison et à la pleine disponibilité de ses moyens d'action logiques. L'être de pure rationalité discrédité par Freud et Nietzsche trouve alors sa voie de salut dans la technique : « Théoriquement, si nous pouvions construire une structure mécanique remplissant exactement toutes les fonctions de la physiologie humaine, nous obtiendrions une machine dont les capacités intellectuelles seraient identiques à celles des êtres humains³. »

Cette analogie fonctionnelle entre l'homme et la machine requiert néanmoins une définition particulière de la machine, conçue comme un automate homéostatique, c'est-à-dire une entité mécanique autorégulatrice – régulée par ses propres mécanismes de communication internes. De là, Wiener et les autres cybernéticiens appellent de leurs vœux l'édification d'une homéostasie sociale, fondée sur une politique et une morale de la bonne communication. Cette conception sera reprise par les principaux théoriciens du libéralisme, dans la seconde moitié du XXe siècle, au premier rang desquels Jürgen Habermas et sa théorie de l'agir communicationnel, et Friedrich Hayek et sa notion d'ordre spontané, où

¹ Heinz von Foerster, « Les responsabilités de la compétence », dans Evelyne Andreewsky et Robert Delorme (dir.), Seconde cybernétique et complexité. Rencontres avec Heinz von Foerster, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 112.

² Nietzsche, *Le gai savoir*, « Qu'est-ce que connaître ? », § 333.

³ Norbert Wiener, The Human Use of Human Beings: Cybernetics and Society [1950], Londres, Free Association Books, 1989, p. 57.

la communication demeure le principe central d'ordonnancement de la société, et le « signal-prix » son code élémentaire.

II. La gouvernementalité selon l'intelligence artificielle

L'œuvre philosophique de la cybernétique est importante à plusieurs égards. Premièrement, elle réhabilite le libre-arbitre et la raison rationnelle qui, s'ils sont limités par les passions humaines, peuvent trouver leur parfaite réalisation dans et par les machines. Deuxièmement, elle institue la possibilité d'une concorde sociale, tout spécialement grâce à une meilleure communication entre les individus permise par la technique. À un niveau politique, l'intelligence artificielle va plus loin en posant le possible avènement *bic et nunc* d'une société harmonieuse, fondée sur des règles objectivées par la science. De ce point de vue, elle s'inscrit dans le grand mouvement de « politisation de la technologie »¹, né au XVIIIe siècle. Néanmoins, l'intelligence artificielle fournit à la gouvernementalité contemporaine les moyens d'agir au plus près des individus, dans leur intimité même, suivant une manière de « technologie politique des corps » poussée à son paroxysme.

A. Extension du domaine de l'administration technicienne

Le principe d'une organisation mécanique de la société s'est répandu au rythme du progrès technique. Si le temps de la cybernétique est révolu, ses théories et son esprit demeurent foncièrement ancrés dans l'architecture conceptuelle de l'intelligence artificielle et sa mise en œuvre. D'abord populaire aux États-Unis, où Stanley Hoffman décèle une propension singulière à la résolution par la technique des problèmes humains – tendance qu'il conceptualisa sous le terme de « pensée experte »² –, c'est désormais en Chine que l'intelligence artificielle accuse un développement sans précédent, sous la conduite d'un Parti-État particulièrement allergique aux soubresauts sociaux et décidé à combler son retard face à la puissance américaine.

L'intérêt politique premier de l'intelligence artificielle repose sur sa capacité, plus ou moins imaginaire³, à ériger en science le gouvernement des hommes, au même titre que la physique ou les mathématiques. Elle adhère aux développements du libéralisme de la seconde moitié du XXe siècle, qui tentent d'évincer l'idéologie (au sens libéral) du champ politique pour circonscrire l'action publique aux règles et protocoles technoscientifiques⁴. En postulant la capacité de l'intelligence artificielle à traiter des quantités phénoménales de données, avec une rapidité et un niveau de précision sans équivalent, le personnel politique des principales puissances se considère en mesure de gouverner scientifiquement les populations, dans la longue tradition de l'« administration technicienne »⁵ née dans l'Europe du XVIIIe siècle. À la « raison classificatoire »⁶ issue du siècle des Lumières est par ailleurs venue se surajoutée une raison prédictive produite par les propriétés statistiques et probabilistes des technologies d'intelligence artificielle : il ne s'agit plus seulement d'ordonner la connaissance des territoires et des populations afin

¹ Steven L. Kaplan, Le Pain, le peuple et le roi. La bataille du libéralisme sous Louis XV, Paris, Perrin, 1986.

² Stanley Hoffmann, Gulliver empêtré. Essai sur la politique étrangère des États-Unis, Paris, Seuil, 1971.

³ Charles Thibout, « Intelligence artificielle, une géopolitique des fantasmes », 2018-1, n°5, Religiosité technologique, p. 105-115.

⁴ Daniel Bell, The End of Ideology, New York, The Free Press, 1965.

⁵ Michel Antoine, Le gouvernement et l'administration sous Louis XV. Dictionnaire biographique, Paris, Éditions du Centre national de la Recherche scientifique, 1978.

⁶ Patrick Tort, La Raison classificatoire. Quinze études, Paris, Aubier Montaigne, 1989.

d'en extraire des instruments de gouvernementalité à un instant donné, mais également de prévoir l'évolution future des comportements individuels et collectifs et d'en inférer logiquement les politiques publiques idoines.

De telles utilisations de l'intelligence artificielle sont déjà à l'œuvre. Aux États-Unis, depuis les années 1990, la police utilise le logiciel PredPol, fondé sur la technique du *machine learning* (apprentissage automatique). À partir des données traitées par le logiciel (procès-verbaux divers, registres d'arrestation, appels au 911, etc.), il s'agit de prédire où et quand certains types de crime sont le plus susceptibles d'être perpétrés et, partant, de mieux définir les zones d'affectation des patrouilles. Quel que soit l'objectif à atteindre, le *modus operandi* est identique : la police de Chicago utilise la *Strategic Subject List* (SSL), plus connue sous le nom de « *Chicago Heat List* », un outil fondé également sur la technique du *machine learning* qui s'applique à prédire quelles personnes sont enclines à être impliquées dans une fusillade, en tant qu'agresseurs ou victimes.

Si ce type d'utilisation de l'IA, loin d'être parfait¹, n'en est qu'à ses balbutiements, il indique une voie : celle de la rationalisation de l'action publique par la technique, entendue comme le mode d'intervention optimum des autorités jusques et y compris au cœur des fonctions régaliennes du pouvoir. C'est l'accomplissement de ce que Stanley Hoffmann appelait la « pensée experte » ou de ce que le chercheur américano-biélorusse Evgeny Morozov qualifie de « solutionnisme technologique »² : la technique, en l'occurrence l'intelligence artificielle, est vue non seulement comme un instrument efficace de résolution des problèmes sociaux, mais elle instille également dans l'esprit des dirigeants l'idée suivant laquelle tous les problèmes afférents à l'activité humaine seraient réductibles, en dernier ressort, à un dysfonctionnement, un grippage dans la mécanique sociale conçue *in abstracto* sur le mode d'une harmonie préétablie qu'il conviendrait de faire advenir à nouveau. Là où l'intelligence humaine du personnel politique atteint ses limites, la machine viendrait ainsi suppléer à ses défaillances, accédant dès lors au vœu de Norbert Wiener : « Nous pouvons rêver à un temps où la *machine à gouverner³* viendrait remédier – pour le meilleur ou pour le pire – à l'insuffisance manifeste aujourd'hui du cerveau lorsqu'il est impliqué dans les mécanismes politiques habituels⁴. »

B. De la technologie politique des corps au « Panoptique inversé »

Les appareils d'État tendent à exploiter les propriétés techniques de l'intelligence artificielle non seulement dans l'administration générale du territoire et des populations, mais ils s'attachent encore à infléchir, par l'algorithmique, les comportements sociaux et individuels selon leurs agendas particuliers. Entre les mains des autorités, l'intelligence artificielle constitue ainsi tendanciellement un instrument de contrôle social, c'est-à-dire un instrument de conformation des comportements à certaines normes – ou de réaction à la déviance vis-à-vis de ces normes. Pour ce faire, deux configurations des algorithmes sont possibles⁵. Soit leurs concepteurs n'ont programmé aucune orientation particulière, mais les résultats d'analyse de l'IA seront utilisés dans un second temps pour nourrir des procédés plus classiques de manipulation (propagande, marketing politique, censure). Soit leurs concepteurs leur ont délibérément assigné certains objectifs, suivant un programme donné, ce qui a pour fonction d'aiguiller les comportements dans un sens particulier (par exemple, un moteur de recherche qui, à la requête « politique », classerait systématiquement et arbitrairement un homme politique en tête du classement).

⁴ Norbert Wiener, *The Human Use of Human Beings..., op. cit.*, p. 179.

¹ Jeff Asher et Rob Arthur, "Inside the Algorithm That Tries to Predict Gun Violence in Chicago", *The New York Times*, 13 juin 2017.

² Evgeny Morozov, *Pour tout résoudre, cliquez ici*, Paris, Fyp Éditions, 2014.

³ En français dans le texte original.

⁵ Dominique Cardon, « Le pouvoir des algorithmes », *Pouvoirs*, 164, 2018, p. 63-73.

Le système de manipulation des comportements le plus fameux, même si son développement n'est pas achevé, est sans doute le « Système de crédit social » chinois. Pensé dès le début des années 2000, ce système est surtout devenu une priorité après l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2012. Il vise à évaluer, le plus souvent en leur attribuant des notes, l'ensemble des citoyens et des entreprises chinoises en fonction de leurs attitudes examinées au fil de l'analyse continue de leurs données. Disposant d'un capital de départ de mille points, citoyens et entreprises voient leurs notes personnelles croître ou décliner, dans de nombreuses localités, selon que leurs actions concordent ou non avec la morale commune édictée par le Parti-État, et selon que leur attitude fait d'eux des individus ou des entreprises en qui l'État peut avoir « confiance » (信用: crédit, fiabilité). De cette note dépend une position particulière dans un classement (par exemple, AAA, plus de 1050 points, identifie un « citoyen exemplaire »; D, moins de 550 points, désigne un citoyen malhonnête1). À cette position correspondent un certain nombre de droits, de récompenses et de sanctions : facilités ou restrictions administratives et médicales, accès ou non à certains emplois publics, droit ou non d'acheter un billet d'avion, parmi d'autres exemples. Pour lors, il n'existe pas de système de crédit social unique couvrant l'ensemble du territoire, quoique l'État central se fixe cet objectif à l'horizon 2020. Il s'agit davantage d'une myriade d'initiatives locales (43 municipalités ont initié à ce jour un système de cette nature, associé systématiquement à un projet de smart city), dont le type d'évaluation et de régime de récompenses et de sanctions varie à la marge.

L'aspiration à une évaluation totale des comportements individuels n'est possible qu'avec l'assistance des techniques d'intelligence artificielle. Les autorités recueillent les informations nécessaires sous la forme de données, collectées grâce à différents vecteurs (réseaux sociaux, caméras de vidéosurveillance, objets connectés...), qu'analysent ensuite des techniques algorithmiques, assistées de techniques d'apprentissage (machine learning), qui peuvent ainsi permettre de reconnaître un visage capté par une caméra et transformer les données en informations (identité juridique et biométrique, comportement, réseau de sociabilité...). Ces informations permettent alors aux technologies d'intelligence artificielle de noter les individus identifiés, mais aussi de préjuger en termes probabilistes leurs comportements futurs. Il n'est pas anodin qu'une des premières versions de ce système ait été conçue par Alipay, un service de paiement dématérialisé appartenant à Alibaba, l'une des grandes firmes numériques nationales, pour analyser la capacité de ses clients à rembourser leurs créances. Sur fond de moralisation des citoyens et des entreprises, ce système vise à rendre la société chinoise « plus civilisée » et « plus harmonieuse » sous le haut et bienveillant patronage du pouvoir chinois, qui se pose ainsi en unique source de concorde et de civilisation de la société chinoise², grâce à un dispositif scientifique – et donc « objectif » – d'évaluation et de régulation morales des individus.

Pour reprendre la terminologie foucaldienne, ce système se rapporte à une « technologie politique des corps », une « microphysique du pouvoir » où la surveillance et le contrôle des corps préludent à la réforme des esprits³. Néanmoins, il n'est plus ici question de simples « sociétés disciplinaires », « panoptistes », en tant que la surveillance généralisée de la population passe par des dispositifs « fluides » et qu'elle s'horizontalise à mesure que s'étend l'usage des technologies sophistiquées de l'information et de la communication. Dans le contexte chinois, le Panoptique existe bel et bien – puisque demeure un pouvoir central de régulation des comportements sociaux – mais il adopte des formes plus « insidieuses » et plus « souples »⁴ de coercition, notamment sous la forme de programmes algorithmiques. Par ailleurs, les autorités tendent à déléguer à la société elle-même son pouvoir de contrôle, par l'interconnexion croissante des individus au moyen des nouvelles technologies : chacun devient ainsi non seulement la sentinelle attentive de ses pairs⁵, mais il constitue encore la brique élémentaire d'un système de surveillance

¹ Ce classement correspond à la version du système de crédit social de la municipalité de Rongcheng.

² Emmanuel Dubois de Prisque, « Le système de crédit social. Comment la Chine évalue, récompense et punit sa population », Institut Thomas More, note 36, juillet 2019.

³ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

⁴ Constatant la disparition progressive des sociétés disciplinaires traditionnelles, Michel Foucault en vint à évoquer sous ces termes le nouveau régime de pouvoir en train de se mettre en place, qu'il qualifiera de biopouvoir dans ses cours du Collège de France (1978-1979).

⁵ Voir notamment Jean-Gabriel Ganascia, Voir et pouvoir : qui nous surveille ?, Paris, Le Pommier, 2009.

surveillance généralisée et autorégulée, suivant le vœu formulé par les cybernéticiens et les penseurs libéraux au milieu du XXe siècle.

Ce « Panoptique inversé » repose néanmoins sur des dispositifs créés par les autorités (à travers les entreprises du numérique proches du pouvoir) et contrôlés par elles (régulation étatique du cyberespace chinois). L'« ordre spontané » rêvé par Hayek demeure finement réglé par les institutions centrales. Est-ce à dire, cependant, que l'intelligence artificielle n'est qu'un instrument supplémentaire dans l'arsenal des États pour encadrer les populations? Ne contient-elle pas en elle-même le ferment d'une gestion disciplinaire, fût-elle diffuse, des individus ? Par leur généralisation, les technologies d'IA accoutument la population à s'autoréguler, ne serait-ce que par les systèmes de notation réciproque mis en place par nombre de plateformes, comme Uber, Facebook, Airbnb et tant d'autres. Ce faisant, l'intelligence artificielle semble davantage participer de la mise en œuvre de « sociétés de contrôle », notion développée par Gilles Deleuze et reprise par Antonio Negri. Soit des sociétés « dans lesquelles les mécanismes de commandement deviennent toujours plus "démocratiques", toujours plus immanents au champ social, diffusés à travers les cerveaux et les corps des citoyens »1. La nouveauté introduite par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, alliée aux apports prédictifs et adaptatifs de « l'intelligence artificielle », tient en ceci qu'un individu est à la fois surveillant, surveillé et vecteur de surveillance, et ce a priori de façon consentante, puisqu'il accepte et plébiscite même ces instruments. Surveillant, car il accède à la vie privée et transparente de ses semblables et fait peser sur eux une pression sociale qui, autrement, n'eût été aussi forte. Inversement, il est aussi sujet à la surveillance des autres, selon le même procédé. Enfin, vecteur, car il se place de fait en position de mouchard vis-à-vis des autorités par son utilisation sociale des nouvelles technologies de surveillance.

L'intelligence artificielle permet ainsi d'exercer en théorie un contrôle plus fin, plus leste et plus individualisé qu'aucun autre répertoire de techniques. L'autre apport de cette technologie ressortit au pouvoir de fascination qu'elle exerce, y compris sur les personnels administratif et politique. Elle contribue ainsi à accroître l'influence sociale et politique d'acteurs privés, souvent étrangers (exception faite de la Chine et des États-Unis en grande partie), qui sont les producteurs techniques de ces dispositifs et en règlent l'usage, notamment par leurs conditions générales d'utilisation.

III. Vers la privatisation du pouvoir?

La vision trouble que nous avons de ce Panoptique inversé, propre aux sociétés de contrôle, procède également de ce que les firmes transnationales numériques, tout particulièrement d'origine américaine, se trouvent en situation d'auxiliaires des autorités politiques en matière de maîtrise du corps social.

A. Entre nécessité et dépendance, États et firmes numériques

Depuis la mise en place du *Patriot Act* au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, le gouvernement américain peut exiger l'accès aux données stockées par des serveurs hébergés sur le territoire national. Renforcé par les amendements au *Foreign Intelligence Surveillance Act* de 2008 et le *Cloud Act* de 2018, l'arsenal législatif américain offre aux autorités toute possibilité d'accéder aux masses de données détenues par les firmes numériques américaines, au premier rang desquelles les GAFAM – comme dans le cadre du programme PRISM, révélé en 2013 par Edward Snowden. Or ces entreprises concentrent les procédés techniques les plus sophistiqués et les financements les plus conséquents en

¹ Michael Hardt et Antonio Negri, Empire, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2000, p. 23.

matière d'intelligence artificielle. Par ailleurs, elles collaborent étroitement avec les agences de renseignement américaines, notamment la National Security Agency (NSA) et la Central Intelligence Agency (CIA) : elles se sont d'ailleurs livré d'ailleurs une âpre concurrence pour remporter le contrat JEDI (Joint Enterprise Defense Infrastructure), d'une valeur de dix milliards de dollars sur dix ans, visant à fournir une infrastructure informatique en nuage (cloud computing) et les services d'intelligence artificielle y afférents à l'ensemble du département américain de la Défense. C'est finalement Microsoft qui a remporté ce contrat, le plus important de l'histoire du Pentagone.

L'instrumentalisation des GAFAM par les autorités américaines n'a pas seulement servi la politique de surveillance généralisée de la population nationale. L'extraterritorialité du droit américain, à laquelle sont soumises ces entreprises en vertu de leurs conditions générales d'utilisation, les ont également mises en situation d'exercer cette fonction hors du territoire américain, y compris pour espionner des gouvernements étrangers¹. D'une part, cette situation décrit le statut des entreprises dans la compétition interétatique : elles sont traditionnellement mises à contribution par l'État au service de sa stratégie de puissance, en raison de leur subordination juridique et de leurs propres intérêts privés (contrats publics, subventions, exonérations fiscales, droit des sociétés jouent un rôle central dans la réussite ou l'échec de ces entreprises). D'autre part, cette configuration met en lumière le lien de dépendance qui unit l'État à ces firmes, en tant qu'elles produisent les technologies dont l'État a besoin pour mieux contrôler sa population et projeter son influence à l'extérieur des frontières. En régime capitaliste et libéral, la politique de surveillance passe nécessairement par un état de sujétion technique à l'égard des propriétaires des moyens de surveillance. Or, ce nouveau pouvoir en voie de constitution est difficilement maîtrisable : dans un contexte d'austérité budgétaire, lieu commun des politiques économiques d'inspiration libérale, l'État n'est pas en mesure de prendre à sa charge les investissements nécessaires à la production d'innovations technologiques; l'État ne contraint pas l'activité d'une entreprise, sauf en cas d'atteinte à certaines règles, comme la concurrence libre et non faussée et la sécurité nationale. Or, il s'avère que les démocraties occidentales renâclent à encadrer le champ d'action de ces entreprises : le règlement général sur la protection des données (RGPD) est ainsi régulièrement enfreint sans que les autorités publiques n'affichent une volonté franche d'y remédier, d'autant que d'autres textes nationaux et internationaux (Privacy Shield)² tendent à en minimiser les effets.

B. La capacité d'influence politique des producteurs d'IA

Cette situation est aisément compréhensible si l'on se réfère au besoin affiché par ces pays d'accéder aux technologies développées dans le secteur privé étranger, en premier lieu l'intelligence artificielle. La majorité des États européens, et la Commission européenne elle-même, ont établi des plans de développement de l'intelligence artificielle³ qui, en l'absence d'entreprises européennes suffisamment compétitives, requièrent l'apport de technologies extérieures, principalement venues de Californie. Cet état

¹ La NSA a mené des opérations d'interception des communications personnelles de personnalités politiques de haut rang, à l'instar du président de la République française et de la chancelière allemande.

² Entré en vigueur en 2016, le *Privacy Shield* est « un mécanisme d'auto-certification pour les entreprises établies aux États-Unis qui a été reconnu par la Commission européenne comme offrant un niveau de protection adéquat aux données à caractère personnel transférées par une entité européenne vers des entreprises établies aux États-Unis », selon la définition de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Or, au-delà des procédures peu rigoureuse en matière de certification, ce texte est largement invalidé dans les faits par la législation américaine et n'entrave pas la transmission des données recueillies par des entreprises certifiées aux agences de renseignement américaines. Voir notamment Marc Rees, « Données personnelles : le Parlement européen très insatisfait du Privacy Shield », *Next Impact*, 6 juillet 2018. Disponible sur : https://www.nextinpact.com/news/106824-donnees-personnelles-parlement-europeen-tres-insatisfait-privacy-shield.htm

³ À titre d'exemple, la Commission européenne a annoncé, en avril 2018, l'augmentation de 70 % de ses investissements annuels dans l'IA, dans le cadre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020. L'objectif est de parvenir à investir 1,5 milliards d'euros entre 2018 et 2020. En mars 2018, la France a également annoncé un plan d'investissement en IA de même valeur, étalé sur quatre ans.

de fait révèle, de surcroît, le pouvoir d'influence de ces entreprises au sein des États, tout spécialement aux États-Unis¹. Les premiers linéaments de la stratégie nationale américaine en intelligence artificielle sont ainsi ébauchés par une commission *ad hoc (National Security Commission for Artificial Intelligence)*, créée par le Congrès en mai 2018 et dont les principaux membres sont les PDG d'Amazon Web Service et d'Oracle, les directeurs de Microsoft Research Labs et de Google Cloud AI. Surtout, la commission est présidée par Eric Schmidt, l'ancien PDG de Google et de sa maison-mère, Alphabet.

Loin d'être exceptionnelle, l'intégration des GAFAM au cœur de l'État participe du fonctionnement ordinaire des structures politiques américaines - en témoignent la place privilégiée laissée aux lobbies dans les institutions publiques et la tolérance accordée aux pratiques de revolving doors (pantouflage et rétro-pantouflage). En 2018, Alphabet, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft ont dépensé plus de 64 millions de dollars en lobbying. Or, durant la session parlementaire 2017-2018, 364 des 450 lobbyistes de ces firmes (81 %) occupaient auparavant un poste officiel au sein de l'État (Maison-Blanche, Congrès, départements ou agences). S'il demeure difficile d'évaluer avec précision les effets de l'immixtion des firmes numériques dans l'appareil d'État, le cas de l'intelligence artificielle à usage militaire nous en donne une première indication². En avril 2017, le département américain de la Défense a lancé le « Project Maven », un programme d'équipement des drones de l'armée en logiciels de traitement automatisé de flux vidéo, basés sur les technologies d'apprentissage automatique, afin d'améliorer leurs capacités de renseignement, de surveillance et de détection de cibles. Google faisait alors partie des entreprises retenues pour fournir ce type de technologies. Or, concomitamment, Eric Schmidt cumulait les fonctions de PDG d'Alphabet et de directeur du Defense Innovation Advisory Board, un comité chargé de conseiller le Pentagone en matière d'innovation organisationnelle et d'acquisition technologique, avec une nette priorité accordée à l'IA. Par ailleurs, le responsable de ce projet, le secrétaire adjoint à la Défense, Robert O. Work, a depuis été nommé aux côtés d'Eric Schmidt pour diriger la National Security Commission on Artificial Intelligence. Les grandes entreprises d'intelligence artificielle sont ainsi en position d'influer sur le cours de l'action publique.

Conclusion : les jalons d'une politique de l'IA

Certains contempteurs de l'intelligence artificielle voient en elle le ferment d'un profond désordre social et politique. Selon certaines estimations de chercheurs d'Oxford³ et de la Banque mondiale⁴, l'automatisation et la robotisation du travail, c'est-à-dire le remplacement tendanciel de la main-d'œuvre humaine par des machines dans le processus productif, pourrait concerner 47 % des emplois aux États-Unis, 66 % en Inde, 77 % en Chine et jusqu'à 85 % en Éthiopie, cela à l'horizon 2040-2050. En moyenne, deux tiers des emplois dans les pays en développement seraient menacés par l'intelligence artificielle, étant entendu qu'une grande partie d'entre eux, voire la quasi-totalité, ne seraient pas remplacés. Ce faisant, l'on s'achemine vers des sociétés où la majorité de la population sera sans emploi. Par ailleurs, cette situation, si elle advient, créera un substantiel déséquilibre entre les facteurs de production au profit du capital, ce qui générera alors en retour une forte concentration du capital et du pouvoir économique entre les mains d'un faible nombre d'individus. Or, l'histoire nous l'enseigne, cette concentration induira automatiquement

¹ Charles Thibout, « La compétition mondiale de l'intelligence artificielle », *Pouvoirs*, n°170, p. 131-142.

² Charles Thibout, « *Quid* de la domination technologique et scientifique », dans Bertrand Badie et Dominique Vidal, *Fin du leadership américain ? L'état du monde 2020*, Paris, La Découverte, p. 132-139.

³ Carl Benedikt Frey et Michael Osborne, *The Future of Employment*, Working Paper, Oxford Martin Programme on Technology and Employment, 17 septembre 2013. Disponible sur: https://www.oxfordmartin.ox.ac.uk/downloads/academic/future-of-employment.pdf

⁴ World Bank Group, *The Changing Nature of Work*, World Development Report 2019,2019. Disponible sur: http://documents.worldbank.org/curated/en/816281518818814423/pdf/2019-WDR-Report.pdf

corruption et inégalités, qui déboucheront nécessairement sur des conflits autour du contrôle des capitaux – source du pouvoir –, ainsi que des tensions sociales puisqu'une grande partie de la population sera exclue du processus productif et verra son niveau de vie considérablement décroître à mesure qu'une petite portion de la population s'enrichira.

Par ailleurs, la priorité accordée à l'IA dans le développement économique des pays conduira sans doute à un déséquilibre structurel, dans un pays donné, entre l'industrie de l'IA et les autres secteurs économiques. Dans l'hypothèse d'une croissance portée par cette industrie de l'intelligence artificielle, celle-ci tendra à monopoliser les exportations du pays et à les accroître. Or, l'augmentation des exportations d'un pays entraînant ceteris paribus le renchérissement de sa devise, les exportations des autres secteurs industriels diminueront en conséquence, ce qui ne manquera pas de générer des conflits et une hyperspécialisation sectorielle accrue autour de l'IA. Autrement dit, cette concentration sectorielle et financière autour de l'intelligence artificielle risque de marginaliser les travailleurs humains et les autres secteurs économiques et, par suite, d'être à l'origine de convulsions sociales et économiques aux effets potentiellement dramatiques. Par ailleurs, il n'est pas inutile d'établir une analogie entre ce qu'il adviendra d'une grande masse d'hommes sous l'effet de l'expansion industrielle de l'IA et le sort subi par les chevaux lors de la Seconde révolution industrielle : les bêtes sont devenues des bouches inutiles, incapables de se former, de se réformer et finalement de s'adapter et de rester compétitives face aux conditions économiques nouvelles. Leur remplacement par des machines a ainsi conduit à leur quasi-disparition : quand les chevaux et les mules, surtout employés à des travaux agricoles, étaient 21 millions aux États-Unis en 1900, le pays n'en comptait plus que trois millions en 1960.

Le tour de force des principaux champions contemporains de l'intelligence artificielle est de confirmer ces hypothèses tout en les parant d'atours désirables. Ainsi Ray Kurzweil, directeur de l'ingénierie chez Google et cofondateur de la Singularity University, à la fois centre de formation, think tank et incubateur d'entreprises, estime dans son célèbre livre The Singularity is Near (2005), que les machines devraient dépasser en intelligence les êtres humains d'ici 2045, ce qu'il appelle l'avènement de la « singularité technologique ». Le progrès technologique permettra non seulement d'« augmenter » les capacités physiques et intellectuelles des hommes, mais encore de transférer leur conscience à une machine et, partant, d'abolir la mort. En droite ligne avec le projet cybernétique, il s'agit de rompre tout lien entre l'esprit et cette matérialité pesante, passionnelle et limitative qu'est le corps : « Aujourd'hui, pour un humain, lorsque le matériel [son corps] fait défaut, le logiciel [son esprit] disparaît avec lui. Mais bientôt nous deviendrons du logiciel et le matériel sera remplaçable¹. » L'arrivée prochaine de la singularité technologique nécessite que les êtres humains s'adaptent et emploient la technologie à se perfectionner afin de rester compétitifs face ces nouveaux rivaux. Parallèlement, ces transhumanistes, parmi lesquels les principaux cadres dirigeants des firmes numériques de la Silicon Valley, affichent des convictions libertariennes, qui oscillent entre le minarchisme et l'anarcho-capitalisme. À la suite d'Ayn Rand, ils estiment que la libre concurrence des individus et des organisations économiques, qui requiert la mise en retrait radicale de l'État, permet une allocation optimale des ressources. Dans ce cadre, les ressources parviennent nécessairement en priorité aux individus les plus capables, créatifs et audacieux. Les autres, laissés-pour-compte, étant ceux qui n'ont pas voulu s'adapter à ce nouveau monde.

L'intelligence artificielle, associée aux théories libertariennes, dessine ainsi un programme politique élitiste, fondé sur la libre compétition des individus hors de toute régulation de l'État. Le projet cybernétique visant à combler les trois grandes fractures narcissiques du libéralisme est ainsi en voie d'achèvement: l'harmonie sociale, établie par les seules lois du marché et fondée sur la plus pure rationalité d'êtres humains réduits à l'état de consciences numériques, peut désormais advenir. Par voie de conséquence, cette utopie dessine tout autant une fin de l'Histoire qu'une fin du politique. Pour lors, néanmoins, l'État demeure un levier d'action incontournable pour y parvenir. L'un des grands promoteurs du libertarianisme californien, Peter Thiel, n'est-il pas celui qui, grâce aux logiciels d'IA développés par sa société, Palantir, dote l'État américain et quelques autres (dont la France avec la Direction générale de la

¹ Ray Kurzweil, cité dans Fabien Benoit, *The Valley. Une histoire politique de la Silicon Valley*, Paris, Les Arènes, 2019, p. 238.

sécurité intérieure) des moyens d'exercer une pression accrue sur la population en systématisant sa surveillance et son contrôle ? Dans une perspective cette fois-ci plus néolibérale, l'État est ainsi considéré à ce jour comme le plus puissant vecteur de diffusion des idéaux libertariens.

Dès lors, deux stratégies concurrentes se font face. D'un côté, ceux qui à l'instar de Patri Friedman, ancien ingénieur chez Google, petit-fils du monétariste Milton Friedman et fils du chantre de l'anarcho-capitalisme, David Friedman, ambitionnent de créer des îles artificielles autogérées, sortes d'hétérotopies capitalistes et technicistes débarrassées des contraintes étatiques. De l'autre, ceux qui aspirent à pénétrer les États de l'intérieur pour les refonder sur un modèle entrepreneurial, voire – ce qui n'est pas nécessairement incompatible – d'en extraire les prérogatives régaliennes pour les transférer au secteur privé. Les ambitions présidentielles de Mark Zuckerberg ou le soutien d'entreprises comme Google aux contre-sociétés numériques laissent ouvertes toutes les perspectives.